

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'industrie suisse du ciment dépasse les objectifs climatiques nationaux

Les objectifs climatiques nationaux de la Suisse prévoient que les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 20 pour cent par rapport à 1990. L'industrie suisse du ciment a entre-temps réduit ses émissions de CO₂ de 38 pour cent par rapport à 1990. A l'horizon 2050, elle s'est fixée d'autres objectifs ambitieux destinés à lui permettre d'obtenir des émissions en équilibre, que nous documentons brièvement.

Berne, le 12 avril 2021 – Les objectifs climatiques nationaux de la Suisse prévoient que les émissions de gaz à effet de serre diminueront de 20 pour cent par rapport à 1990. Les chiffres de l'inventaire des gaz à effet de serre publiés actuellement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) permettent d'entrevoir que cet objectif ne sera malheureusement pas atteint. Au total, en 2019, 0.3 millions de tonnes de CO₂ de moins qu'en 2018 ont été émises, ce qui correspond à une diminution de 14 pour cent par rapport à l'année de référence.

L'industrie, respectivement des parties importantes de ce secteur, sont sur la bonne voie. Ainsi, l'industrie du ciment a pu réduire depuis 1990 l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre de 38 pour cent, respectivement d'environ 30 pour cent par tonne de ciment. Cela représente d'autant plus un défi que 60 pour cent environ des émissions de gaz à effet de serre découlent du processus de fabrication – c'est-à-dire qu'elles sont liées à la matière première utilisée et libérées dans le cadre de la fabrication même du ciment. L'industrie du ciment a atteint ces réductions supérieures à la moyenne entre autres par le biais du développement de variétés de ciment optimisées, ainsi que par le remplacement de combustibles fossiles primaires en raison du recours à des solutions alternatives.

L'industrie entend poursuivre dans le futur cette baisse couronnée de succès et contribuer ainsi à ce que la Suisse réussisse à remplir ses objectifs climatiques. La manière dont elle atteindra ce résultat et les conditions-cadres que cela exige seront présentées dans les prochains jours accompagnées d'un agenda « 2050 – un ciment neutre sur le plan climatique pour objectif ».

Pour tout renseignement complémentaire :

cemsuisse, Association suisse de l'industrie du ciment, Marktgasse 53, 3011 Berne, Dr. David Plüss, responsable de la communication et des relations avec le public, 031 327 97 97 ou 079 421 37 21